# LES RÉGIES D'AVANCES ET DE RECETTES

## Objectifs

Pour assurer les fonctions de régisseurs : **connaître le cadre réglementaire** en vigueur et **maîtriser les procédures** en matière de maniement des fonds publics

## Programme

**Introduction : l'ordonnateur et le comptable public**

**Institution des régies**
- Autorité qualifiée pour créer une régie
- Procédure de création d'une régie
- Acte constitutif d'une régie

**Nomination du régisseur**
- Autorité qualifiée pour nommer le régisseur
- Choix du régisseur
- Acte de nomination
- Installation du régisseur
- Organisation en personnel et matériel

**Fonctionnement des régies de recettes**
- Principes généraux : la nature des recettes à encaisser
- Limites à l'intervention du régisseur
- Différents modes d'encaissement des recettes : les justificatifs de paiement
- Opérations comptables
- Informatisation de la régie

**Fonctionnement des régies d'avances**
- Versement de l'avance au régisseur
- Contrôles effectués par le régisseur
- Modalités de règlement des dépenses
- Reconstitution de l'avance
- Opérations comptables

**Fonctionnement des régies d'avances et de recettes**

**Régies relatives aux activités des établissements accueillant des patients soignés ou hébergés**
- Gestion des dépôts des personnes hospitalisées et hébergées
- « Banque des malades »
- Rôle du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

**Contrôle des régies**
- Instances ayant vocation à contrôler une régie
- Nature, périodicité du contrôle
- Hypothèses liées à un contrôle défaillant de la régie

**Responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs**
- Différents types de responsabilité
- Responsabilité personnelle et pécuniaire
- Rôle de la passation de service
- Garantie de la responsabilité personnelle et pécuniaire
- Mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire : reconnaissance, exonération, atténuation
- Rôle de la caution
- Assurance

## Public

Régisseurs, sous-régisseurs et tout agent appelé à manier les fonds publics

## Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Exposé interactif avec les participants faisant appel à leurs connaissances et expériences

Exercices d'application

## Intervenant

Responsable administratif des régies en fonction publique

## Sanction de la formation

Attestation de formation

## Modalités de formation

☑ Intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

☑ Inter-APDHES

2 jours, 12 heures

❶ 07 et 08 octobre 2027
**Date limite d'inscription**
15 septembre 2027

788 € par participant

## Contact

05-56-24-49-39
info@apdhes.fr

## Référence

4.8.